

La lettre du Maire

MARS 2013 - N°7



Alternat au village : Problème ou solution ?

Chères Roquettannes,
Chers Roquettans,

Le feu au village fonctionne depuis neuf mois. Après des débuts difficiles suite à la vandalisation des radars qui le règlent, il satisfait certains habitants du village et en contrarie d'autres. Les feux ont fait l'objet de plusieurs sabotages et actes de vandalisme, ce qui n'est pas acceptable. L'objectif de cette lettre est de faire le point sur ce dispositif de façon dépassionnée et objective.

FALLAIT-IL INSTALLER UN ALTERNAT ?

Les riverains du village se plaignaient depuis longtemps de la dégradation de leurs conditions de vie : bruit des voitures en attente sous leurs fenêtres, pollution, klaxons, voitures montant sur l'unique trottoir pour pouvoir croiser, accrochages réguliers, rétroviseurs arrachés, énervements, invectives, dangerosité de circuler à pied.

Cette voirie, aménagée dans sa configuration actuelle au dix-neuvième siècle est totalement **inadaptée et inadaptable** à la circulation automobile. Ceci est dû à l'étroitesse de la voie et aux deux étranglements qui ne permettent pas le croisement des voitures et encore moins celui des bus, ni des véhicules larges (caravanes, campings cars...). Or, plus de 40 bus traversent quotidiennement le village, dont 33 aux heures de pointe (entrées et sorties d'écoles), sans compter les lignes non régulières (tourisme...).

Aux heures de pointe, d'interminables files d'attente se formaient quotidiennement à l'intérieur même du village et lorsqu'un bus se présentait



les bouchons pouvaient déborder largement de part et d'autre du village, sans compter les blocages complets épisodiques.

Il y a 15 ans, 6500 véhicules traversaient quotidiennement le village, aujourd'hui 10 000, soit 53 % d'augmentation, alors que la circulation particulière a baissé de 5 %, hors autoroutes, sur la même période au profit des transports en communs (Source Observatoire des Déplacements 06). Enfin, en 2015, des arrêts de bus prioritaires devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Or l'aménagement des arrêts de bus en PMR rend totalement impossible le croisement des véhicules du fait



de son étroitesse, sauf à rouler sur l'emprise des arrêts de bus, ce qui est interdit par le code de la route.

Il était donc urgent d'envisager un système de régulation du trafic et le feu a, outre l'objectif de fluidifier et sécuriser la traversée du village, celui de limiter l'augmentation du nombre de véhicules qui ne font que le traverser, avant qu'il ne soit devenu complètement invivable.

UNE LONGUE CONCERTATION

Un rapide historique est nécessaire pour comprendre :

2003 : premier test + sondage : sur 135 réponses, 90 (soit 67 %) étaient en faveur du feu.

2004 : nouvelle municipalité, abandon du feu, projet d'un tunnel, rejeté par le CG (coût, sous sol...)

2008 : changement de municipalité qui dans ses engagements avait inscrit celui d'étudier et d'installer un feu, en attendant la mise en place d'un projet global pour le village.

2009 : nouveau test + sondage, distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et annoncés dans Vivre à la Roquette N° 31. 112 réponses ont été analysées, 79 (soit 71 %) étaient pour la pose du feu. A noter que 90 % des réponses provenaient d'habitants du village.

La décision définitive de la pose du feu est prise en 2009 suite à cette consultation et est annoncée dans V.A.L.R. N° 35.

Le test de 2009 fait apparaître deux suggestions principales : positionner les feux ailleurs que devant les maisons, c'est à dire hors du centre village et doter les sorties de places de feux synchronisés avec l'alternat. D'autres propositions étaient formulées : limiter la vitesse, sécuriser les passages piétons, mettre les feux en clignotants la nuit...

Les souhaits de la population sont alors transmis au Conseil général qui étudie un système correspondant aux vœux exprimés. De longues négociations s'engagent. Il a fallu plus d'un an pour obtenir le déplacement de l'arrêt du bus scolaire Place José Thomas, dont l'adaptation PMR aurait imposé de supprimer 6 places de parking et l'arrachage de 3 platanes. Le projet d'un «alternat intelligent» est bouclé en 2011 et budgété pour 2012, avec la mise aux normes PMR des deux arrêts de bus.

Les travaux commencent en mai 2012 pour mise en service en juin, avant les vacances scolaires, pour juger l'impact du dispositif en situation normale. Le projet ainsi que le fonctionnement du dispositif sont présentés aux commerçants du village le 29 juin et annoncés dans VALR N° 49 et 50.

Du 12 au 17 juin, des premiers tests partiels ont été réalisés. Les élus les ont suivis avec attention et une boîte à suggestions a été placée à la Boulangerie (annoncée dans VALR N° 49) pour recueillir les remarques des utilisateurs. Dès le 20 juin un courrier informait le Conseil général des difficultés déjà recensées et proposait des solutions. Plusieurs réunions techniques ont été programmées pour faire le point et améliorer le dispositif. Une lettre du Maire n°6 de juillet 2012 a été consacrée aux résultats du test. Un collectif d'opposants aux feux a été reçu en mairie deux fois (octobre et décembre).



Une enquête - sondage distribuée à tous les Roquettans lors du test de 2009, 4 articles dans VALR, un test en 2012 pour recueillir les suggestions, une lettre du maire pour en donner les résultats, des réunions de travail : qui peut dire que l'alternat a été mis en place sans concertation ? Seul le climat passionnel, a dissuadé la municipalité d'organiser une réunion publique d'information, qui aurait risqué de se terminer en pugilat, ce qui n'est souhaitable pour personne.

LES ENSEIGNEMENTS DU TEST 2012

L'unique objectif de ce test technique était d'observer le fonctionnement du dispositif et de recueillir les suggestions des habitants. Certains ont tenté de le trans-

former en nouveau sondage, mais personne ne peut demander de refaire une élection une fois le vote acquis, sous prétexte que le résultat ne plaît pas. Plus de 250 fiches ont été étudiées et à chaque fois que cela a été possible, ces suggestions pour améliorer le dispositif ont été prises en compte par le Conseil Général.

➔ **le temps d'attente** anormalement long aux heures de pointe au début du test, a été réduit par une amélioration des réglages, basée sur les comptages du nombre de véhicules dans chaque sens. En dehors des heures de pointe le feu est réglé par les radars qui mesurent les files de voitures en attente. Selon une étude sur plus de 250 chronométrages réalisés à toutes heures, le temps moyen d'attente est inférieur à 1 minute 20 secondes.

➔ **l'accès au parking de l'école** et à l'impasse du 8 mai a été amélioré par la synchronisation du feu de l'école avec celui de l'alternat pendant les heures de pointe. En dehors de ces horaires, le feu de l'école fonctionne avec le palpeur au sol ou le poussoir manuel, qui a été changé. Il reste cependant quelques difficultés en particulier le matin à 8 h 30, heure de fréquentation maximale.

➔ **l'accès au chemin du lac** a été amélioré en mettant le feu en clignotant orange en direction de Cannes et avançant de 2 secondes la passage au vert pour le tourne à gauche. Pour les sorties de la **place José Thomas**, la mise au vert a aussi été avancée de 2 secondes et les places arrêt minutes devant la fontaine ont été reculées de plusieurs mètres. Idem pour la **place Estable** où la sortie à droite a été mise en clignotant et le vert, pour tourner à gauche, avancé.

➔ **pour éviter aux motos** d'attendre en double file, et donc de gêner la circulation en sens inverse, des sas ont été créés à chaque extrémité de l'alternat.

➔ **la vitesse** a fait l'objet de contrôles par la Gendarmerie et la police municipale. Le Conseil général a positionné un radar pendant neuf jours en juillet, plus discret que les uniformes... qui a confirmé ces chiffres : vitesse moyenne 28,86 Km/h en descendant et 30,43 Km/h en montant. Cet état de fait est largement lié à l'effet «file indienne», ce qui n'empêche pas les cas isolés d'imprudences en particulier venant de motos.

➔ **la sécurité des piétons** a été renforcée par la réfection des trottoirs pour adapter les arrêts de bus PMR, ce qui a permis de les prolonger pour déplacer le passage piéton hors de l'arrêt de bus devant la Poste et créer un nouveau passage en face du Square Makowski. Un troisième passage protégé a été créé en face de la statue de St Georges. De plus, il existe un temps sans voiture d'environ 40 secondes (temps de «vidange») propice à la traversée des piétons. La suggestion d'envisager des panneaux invitant les piétons à attendre ce moment pour traverser sera étudiée. L'amélioration de la sécurité des piétons fera l'objet d'une étude complémentaire.



Les suggestions formulées par les utilisateurs ont donc été utiles et prises en compte, la concertation et l'information des Roquettans ayant été une préoccupation permanente pour la municipalité.

SUGGESTIONS NON REALISABLES

Certaines suggestions se sont malheureusement avérées impossibles à mettre en œuvre.

➔ **la mise en clignotant des feux**, hors heures de pointe est la plus souvent évoquée.

Malheureusement, il faut rappeler qu'il est impossible de croiser, sauf d'emprunter l'emprise des arrêts de bus. Il est donc impensable de mettre en clignotant pendant les horaires de circulation des bus, soit de 6 h 30 à 20 h, sous peine de créer des bouchons, le bus étant alors obligé de s'arrêter en pleine voie si l'arrêt de bus est utilisé par la circulation. Les élus ne sont pas hostiles à étudier la mise en clignotant la nuit, si le Conseil général donne son accord et que cela ne présente pas de dangerosité.

➔ **doter les bus de dispositifs** permettant de déclencher les feux à distance. Après contact avec les sociétés spécialisées, il s'avère qu'il existe des dispositifs permettant de donner la priorité aux bus. Le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) confirme cependant que ces dispositifs ne sont efficaces que dans des conditions de lignes urbaines, pour donner la priorité aux bus, dans des carrefours à feux et en présence de couloirs à bus.

Le fonctionnement d'un tel dispositif dans un alternat semble impossible, car le temps de blocage risquerait d'être important : temps de vidange de la voie opposée, des places, temps d'approche du bus, d'arrêt, de déchargement, de chargement des passagers et de sortie du village. Dans le cas où plusieurs bus se suivraient ou se croiseraient, le système deviendrait ingérable. Cette disposition ne semble donc pas adaptée à un alternat comme celui du Village.

CONCLUSIONS

Malheureusement, il n'existe pas de solution miracle pour améliorer la circulation dans un village dont la voirie est inadaptée et inadaptable aux 10 000 voitures qui le traversent. Les seules solutions crédibles sont soit la **création de nouvelles voiries**, soit l'existence d'un **dispositif de régulation**.

Accompagné d'une amélioration du stationnement, l'alternat constitue une option acceptable,

pour attendre la mise en œuvre d'un plan global en cours de chiffrage. L'alternat est donc un dispositif temporaire, étant entendu que le projet global pour le village mettra au moins 10 à 15 ans pour se réaliser une fois validé par le Conseil général et le financement trouvé.

De nombreuses améliorations ont déjà été apportées suite au test, d'autres sont prévues, en particulier au niveau du stationnement. En plus de 7 places « zone bleue » de la Place Estable, 9 places « arrêt minute : 15 minutes » ont été créées Place José Thomas pour faciliter l'accès à la Poste, au tabac et à la boulangerie qui engendrent des arrêts courts. Le projet de création d'un nouveau parking est à l'étude et sera inscrit au budget 2013, ainsi que la sécurisation du parking de l'école et la réfection de la montée du Lavoir qui relie l'ensemble.

Aujourd'hui, la circulation régulée par le feu est apaisée, plus de bouchons dans le village, de bruit, d'énervements, la vitesse reste modérée et le village a retrouvé son calme. Il est plus facile pour les piétons de traverser, grâce à la période sans circulation entre chaque feu. Indiscutablement, il reste une attente non négligeable aux heures de pointe et le risque de blocage n'est pas totalement éliminé.

Comme la langue d'Esopo, l'alternat peut être considéré comme la meilleure ou la pire des choses.... contrairement à elle, ce n'est pas définitif et la concertation continue.

Votre dévoué
André Roatta
Maire

Pour vous faire une idée sur l'alternat, nous vous invitons à consulter une vidéo sur le site. Elle démontre clairement que si l'alternat n'est pas la panacée, la situation antérieure n'était pas non plus idyllique...

www.laroquettesursiagne.com

